

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1924

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1924.

(Voir les n°s 5-XIII, 59, 89 et annexe et 94 (annexe IV) du Sénat.)

Amendements présentés par le Gouvernement. (3^e SÉRIE.)

MINISTÈRE DES FINANCES.

Bruxelles, le 10 avril 1924.

Direction Générale du Budget.

N° 1526 B.

ANNEXE 1.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à deux nouveaux amendements que je propose d'apporter au projet de budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1924.

Ils n'ont aucune influence sur le montant des dépenses.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

*Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation.*

AMENDEMENTS

PREMIÈRE SECTION.
Dépenses ordinaires.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — Traitements et indemnités des commis des agences du Trésor. — Traitements de disponibilité fr. 337,750 »

Diminution de 80,000 francs.

ART. 13. — Frais de bureau, de loyer, etc., des agents du Trésor, etc. fr. 212,250 »

Augmentation de 80,000 francs.

Ces modifications résultent du maintien en fonctions d'un nombre plus considérable de commis particuliers (payés sur les frais de bureau des agents du Trésor) que celui prévu lors de l'établissement des évaluations budgétaires, le concours organisé en 1923 pour le recrutement de commis aux écritures n'ayant pas donné les résultats que l'on escomptait.

EERSTE SECTIE.
Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK II.

BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIEËN.

ART. 12. — Jaarwedden en vergoedingen der klerken van de agentschappen der Schatkist. — Jaarwedden van beschikbaarheid.
Fr. 337,750 »

ART. 13. — Bureel-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist, enz.
Fr. 212,250 »